

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/03/2014

Réception par le Préfet : 18/03/2014

Publication : 20/03/2014



Conseil Général
Haut-Rhin
Extrait des délibérations
du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de
N°CG-2014-2-A-3 l'Assemblée

Séance du vendredi 14 mars 2014

**CONTRIBUTION DEPARTEMENTALE AU BUDGET DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment son article L 1424-5,
- VU la Loi du 13 août 2004, modifiée, de modernisation de la sécurité civile,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2012-6-1-4 du 5 décembre 2012,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2013-1-12-3 du 18 janvier 2013,
- VU le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques, tel qu'arrêté par le Préfet par arrêté n° 2013081-004 du 22 mars 2013,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Fixe la contribution départementale au budget du SDIS pour l'exercice 2014 à 23 507 361 € (vingt trois millions cinq cent sept mille trois cent soixante et un €uros).
- Inscrit les crédits nécessaires au programme C782, chapitre 65, fonction 12, nature 6553, code/programme 2257.
- Approuve et autorise le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat passée entre le Département et le SDIS pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions